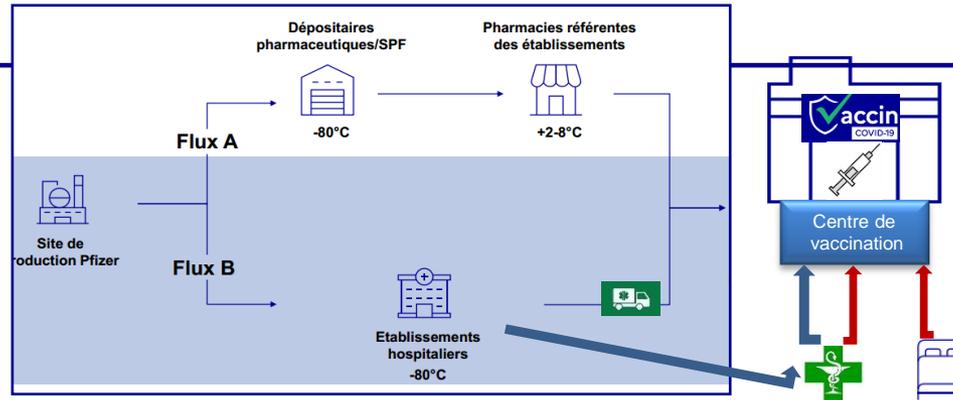


## SÉCURISATION DES TRANSFERTS DES DOSES

### CONDITIONS DE STOCKAGE - DISPENSATION DES VACCINS



**Dotations régulières**  
Une à plusieurs livraisons par semaine

**Dotations exceptionnelles**

#### Deux circuits de livraisons prévus :



**Via les officines :** en cas d'annulation tardive d'une livraison suite à la déclaration d'un cluster dans un EHPAD/USLD ou à une déprogrammation de la vaccination dans ces établissements, ou encore à une erreur de livraison.



**Via les établissements médico-sociaux :** en cas de surplus suite à la vaccination des résidents et des professionnels de santé (éligibles puis non éligibles à la vaccination) de ces établissements : responsabilité du chef du centre de vaccination le plus proche, en lien avec l'ARS.

La PUI doit être informée pour ne pas approvisionner en doublon le centre de vaccination et ne pas décongeler les vaccins pour rien.

### Sécurisation du flux logistique au sein des centres de vaccination

Ce sont les **pharmacies à usage intérieur (PUI)** des établissements « pivots » qui **dotent les centres de vaccination** au titre du flux B.

Depuis le 21 janvier 2021, les **pharmacies d'officine peuvent assurer également cet approvisionnement jusqu'aux centres**. Ces dotations sont gérées en lien avec les ARS, qui déterminent selon une fréquence hebdomadaire à mensuelle, les attributions en doses de vaccins de chaque centre de vaccination selon une clé de répartition nationale. Des dotations exceptionnelles en doses de vaccins peuvent également être proposées aux centres de vaccination.

Certains départements font actuellement **transiter les vaccins via une officine de référence** en proximité du centre de vaccination. Cette pratique, lorsqu'elle est étendue dans le centre, **permet de sécuriser les conditions de réception, stockage, conservation, dispensation, traçabilité, voire commande des vaccins et dispositifs médicaux associés**. La question de la **responsabilité du flux logistique au sein des centres de vaccination** reste posée aujourd'hui.

